

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2007 :

Réhabilitation de l'école primaire Charles Cros à Mont Vert les Hauts - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.




Avec en Annexe la Préfecture
974 210 0000000000 41-2007-DE
Date de transcription : 01/09/2025
Date de réception Préfecture : 01/09/2025
David LORION

Affaire n°41/2007 : Réhabilitation de l'école primaire Charles Cros à Mont Vert les Hauts -
Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre poursuit son programme de rénovation des écoles en lançant les travaux de réhabilitation de l'école primaire Charles Cros, située à Mont Vert les Hauts.

Cet établissement qui accueille près de 220 élèves et qui a plus de 50 ans, nécessite une mise à niveau pour garantir des conditions d'apprentissage optimales, confortables et sécuritaires, conformément aux exigences du public scolaire.

Les travaux concernent notamment :

- ✓ La réfection de la toiture ;
- ✓ La pose de faux plafond ;
- ✓ La rénovation des installations électriques ;
- ✓ La pose d'un sol souple ;
- ✓ Le remplacement des menuiseries métalliques et bois ;
- ✓ La peinture intérieure et extérieure ;
- ✓ L'aménagement paysager.

Le coût estimé de cette opération est de **700 000.00 € HT**. Elle bénéficie d'un financement de l'ETAT au titre du **Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) 2025**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| ➤ ETAT (FEI 2025) : | 560 000.00 € HT (80.00 %) |
| ➤ COMMUNE : | 140 000.00 € HT (20.00 %) |

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité ;
- **DE SOLLICITER L'ETAT** au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) 2025, sur ce projet ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION